

**Commission des États généraux sur la
situation et l'avenir de la langue française au Québec**

*Pas d'avenir pour la francophonie nord-américaine
sans projet de solidarité*

Mémoire
soumis par

LE CONSEIL DE LA VIE FRANÇAISE EN AMÉRIQUE (CVFA)

Mars 2001

TABLE DES MATIÈRES

- 1. Le Conseil de la vie française en Amérique (CVFA) et sa mission**
 - 1.1 Description**
 - 1.2 Administration**
 - 1.3 Répartition géographique**
 - 1.4 Affiliation**
 - 1.5 Champs d'action pour le nouveau millénaire**

- 2. Raisons de l'intervention du CVFA**

- 3. Un regard sur les grands courants qui nous influencent**
 - 3.1 Les idéologies de la compétitivité**
 - 3.2 Les idéologies de la solidarité**

- 4. Une relecture de l'histoire de la langue française en milieu minoritaire**
 - 4.1 Bilan historique des relations Québec-communautés francophones**
 - 4.2 Liens historiques**
 - 4.3 Les effets de la solidarité**
 - 4.4 Les effets de la concurrence**
 - 4.5 L'effet concurrentiel sur la francophonie canadienne et le CVFA**

- 5. Des conditions pour inscrire le français dans l'avenir**
 - 5.1 La primauté du Québec**
 - 5.2 La « re-connaissance » de la situation des communautés francophones nord-américaines**
 - 5.3 La reconnaissance de la diversité culturelle, même en francophonie**

- 6. Recommandations**

1. Le Conseil de la vie française en Amérique (CVFA) et sa mission

1.1 Description

Organisme à but non lucratif fondé en 1937, le Conseil de la vie française en Amérique (CVFA) s'est donné comme mission de favoriser le développement et l'épanouissement des communautés d'origine, de langue et de culture françaises en Amérique. L'effectif du CVFA regroupe les individus et associations appuyant cette mission. Ses membres sont issus pour la plupart des différentes provinces canadiennes, de la Nouvelle-Angleterre et de la Louisiane.

Le CVFA, fort du mandat que lui avaient confié ses fondateurs, a toujours poursuivi des objectifs de rapprochement, d'information, d'entraide, de défense de la francophonie nord-américaine et de promotion de ses intérêts par un ensemble d'initiatives et de programmes.

La longévité du CVFA témoigne de son enracinement et de sa reconnaissance dans la communauté francophone en Amérique. La notoriété des différentes personnalités qui se sont succédées pour en diriger les destinées démontre la force et la valeur de la mission que le Conseil s'est donnée et qu'il a continué à parfaire au fil des ans.

1.2 Administration

Il est dirigé par un conseil d'administration de neuf personnes, auxquelles s'ajoute le Chancelier. Sa gestion est assurée par le directeur général.

Le Conseil a établi ses bureaux à la Maison de la francophonie ⁱ, depuis le 15 mars 1998, lieu physique que se partagent plusieurs organismes dont :

- l'Association acadienne de la région de Québec (AARQ),
- l'Association internationale francophone des aînés (AIFA),
- le Centre international de recherches, d'échanges et de coopération de la Caraïbe et des Amériques (CIRECCA),
- le Forum international des jeunes pour la francophonie (FIJEF),
- l'Année francophone internationale (AFI),
- le Magasine Autrement dit...
- le Collectif de recherche pédagogique (CRP)
- le Centre international de documentation et d'échanges de la francophonie (CIDEF)
- AMI + Musique Web
- le Richelieu international.

1.3 Répartition géographique

Historiquement, le CVFA a voulu maintenir une répartition géographique de sa représentation sur l'ensemble des provinces canadiennes et des régions des États-Unis où des communautés francophones se manifestent.

Au Canada, le Conseil compte des représentants à l'Ouest, de la Colombie-Britannique à l'Ontario inclusivement, en passant par l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba. La communauté acadienne des provinces maritimes, soit le Nouveau-Brunswick, l'Île du Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse, est très présente au CVFA. Toutefois les Territoires, le Yukon et Terre-Neuve font partie de ses objectifs.

Aux États-Unis, le Conseil est actif en Nouvelle-Angleterre et en Louisiane. L'obstacle principal à une représentation plus active et plus étendue, vers les États du midwest et de la côte du Pacifique, est le poids financier. Les ressources du CVFA ont fondu avec la forte poussée des coûts de représentation depuis une trentaine d'années.¹ Toutefois, avec l'éveil du gouvernement canadien à la question des «minorités de langues officielles», et l'adoption de politiques de soutien des associations provinciales vers les années 1970, le CVFA a dû faire face à une situation d'ambivalence. Il s'identifiait à l'ensemble des communautés francophones de l'Amérique du Nord, en plus d'avoir ses assises principales au Québec.

1.4 Affiliation

L'influence du CVFA s'étend également à d'autres organismes. Il est notamment à l'origine de la fondation de l'ACELF (Association canadienne d'éducation de langue française) en 1947. Cette initiative du CVFA consistait à confier à un organisme composé d'éducateurs un instrument capable d'assurer l'épanouissement du français en éducation.

De plus, il est un des membres fondateurs du Regroupement des associations francophones du Québec (RAFQ) qui réunit quelques dizaines d'organismes et dont l'assemblée de fondation a eu lieu le 21 janvier 2000.² Cette corporation a pour but d'animer des lieux de rassemblement des associations, de gérer des espaces administratifs et des services communs et d'organiser des activités, dont la Semaine internationale de la francophonie.

Le CVFA fait également partie de la Table de concertation des organismes nationaux mise sur pied par Patrimoine Canada, ainsi que de la Table sectorielle sur l'économie et les communications.

¹ Le budget à prévoir pour la convocation d'un membre de la Colombie-Britannique à une réunion du Conseil, entre 1960 et 1970, s'établissait dans les 250\$, avion et hébergement compris. Présentement, il faut multiplier ce chiffre par 8.

² La thématique de ce mémoire, **Pas d'avenir pour la francophonie nord-américaine sans projet de solidarité**, fait aussi l'objet de **l'éditorial du Franc-Contact, hiver 2000**, publication du CVFA. La fondation du RAFQ, aussi bien que les autres tentatives de regroupement des organismes et initiatives du CVFA s'inspirent de cette même logique.

1.5 Champs d'action pour le nouveau millénaire

Le Conseil de la vie française en Amérique a décidé de se tourner résolument vers l'avenir et a ainsi entrepris, depuis 1997, avec l'engagement d'un directeur général à plein temps, une réforme de ses structures et de son fonctionnement afin de mieux répondre aux nouveaux besoins des communautés francophones nord-américaines dans le cadre de la mondialisation des échanges et des sociétés. En effet, les nouveaux moyens de communication et la mise sur pied au cours des vingt dernières années de nombreuses structures locales, communautaires et nationales ont guidé le CVFA dans sa restructuration.

Cette transformation est d'ailleurs bien engagée ; plusieurs étapes ont été franchies en vue de le transformer en un organisme démocratique, représentatif de ses composantes, davantage à l'affût de l'actualité et des dossiers de fond de la francophonie et utilisant les nouvelles technologies de l'information et des communications. Notons parmi ces étapes :

- Lors de l'assemblée générale de juin 2000, l'abolition du système de cooptation pour faire du CVFA un organisme de participation populaire ;
- la création d'un programme de bourses de recherche pour les étudiants du 2^e cycle afin de mieux comprendre la problématique de vivre en français en Amérique du Nord ;
- la mise en place du site Internet www.cvfa.ca qui s'enrichit constamment pour devenir un instrument des plus utile pour franchir les distances qui séparent nos commettants ;
- la réunion des organismes au sein de la Maison de la Francophonie, en mars 1998, résultat en majeure partie de ses démarches ;
- la parution d'une version virtuelle du *Franc-Contact*, trimestriel qui permet d'établir la communication avec les communautés parsemées sur l'ensemble du territoire nord-américain.

Le CVFA se donne donc les moyens pour amorcer le nouveau millénaire comme un organisme dynamique, impliqué dans des initiatives de recherche et par conséquent informé des besoins et de la situation des collectivités francophones en Amérique.

Cette démarche, tournée vers l'action, lui permettra de jouer pleinement son rôle d'organisme rassembleur de la francophonie nord-américaine. Et ce rôle, le CVFA entend le mener de façon de plus en plus dynamique, puisqu'il est le seul organisme regroupant les francophones du Québec et ceux des communautés minoritaires en Amérique du Nord.

Le CVFA se retrouve donc à un tournant de son histoire. Tout en demeurant un organisme préoccupé par le développement et les enjeux de la francophonie nord-américaine, il se redéfinit comme un organisme d'identification des enjeux, un lieu de réflexion et de recherche action.

2. Raisons de l'intervention du CVFA

Le Conseil de la vie française en Amérique estime qu'il est de son devoir d'intervenir devant la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec. Investi depuis plus de 60 ans de l'accompagnement qu'il a consacré aux luttes pour la survivance des communautés d'expression française en Amérique, il ne peut accepter que le cœur même de cette culture cinq fois séculaire se dissocie d'une réalité continentale dont il est le seul poumon. Le Québec a été la source principale de ces oasis qui parsèment une Amérique qui semble vouloir imposer le désert de la monoculture mercantile à un monde assoiffé de valeurs humanistes. Les attraits de «l'avoir» plutôt que de «l'être» est déjà en voie de séduire le Québec, mais, heureusement, comme nous l'avons constaté, sa rupture avec les valeurs traditionnelles qui l'ont autrefois servi a été tempérée par la vigueur de son principal mode d'expression, la langue française. Le CVFA est un témoin vivant et actif des efforts que livre le peuple du Québec pour entrer dans le troisième millénaire en maître de sa destinée. Il est donc bien placé pour comprendre les besoins et les aspirations de tous les francophones de l'Amérique du Nord qui rêvent d'une diversité culturelle remplie de paix et d'humanisme.

Le CVFA demeure aujourd'hui la seule structure que l'histoire a sédimentée. Avec son siège social au Québec, il est la preuve que le Québec est au cœur de l'enjeu central : la pérennité d'une culture d'expression française qui a laissé des traces indélébiles sur un continent où elle ne compte plus que pour un maigre pourcentage d'un ensemble dominé par l'hégémonie anglo-américaine.

L'avenir de la langue française, nous l'avons donc en commun avec et par le Québec. C'est donc là la raison primordiale de notre intervention.

3. Un regard sur les grands courants qui nous influencent

Afin de bien situer et de doser justement les interventions que nous suggérerons dans nos recommandations, le CVFA croit utile de rappeler les grands courants d'influence mondiaux, car nous y sommes soumis. Mais nous sommes d'avis que nous devons choisir ensemble, le Québec et les communautés francophones de l'Amérique du Nord, le paradigme selon lequel nous souhaitons agir.

À l'heure actuelle donc, deux grandes idéologies s'affrontent tant au Québec qu'en Amérique du Nord, tout comme à l'échelle planétaire. Et ces deux grandes idéologies, on les détecte tant dans les discours politiques et privés que dans les pratiques et les structures sociales.

3.1 Les idéologies de la compétitivité

Sur un axe hiérarchique (vertical pour ainsi dire), les idéologies dominantes s'agglutinent autour de la notion et des pratiques de concurrence. La mondialisation des échanges et des sociétés

intensifie ce courant en compétitivité³, c'est-à-dire que la concurrence cesse d'être un moyen pour devenir une fin en soi, un mode de vie. Dans ce contexte, les langues les moins répandues disparaissent à un rythme accéléré, au bénéfice des langues internationales du marché.

3.2 Les idéologies de la solidarité

Par ailleurs, sur un axe égalitaire (horizontal), des constellations d'idéologies fondées sur la solidarité et la complémentarité tentent d'effectuer un retournement de l'axe du pouvoir, tentent de résister à, voire même de contrer, ces organisations et relations socio-politiques parasitiques et prédatrices que favorise la compétitivité.

Ce paradigme privilégie le réseautage et est formé de relations de personnes à personnes et non entre conglomérats en recherche de mains-mises accrues.

Voyons ce que nous ont donné ces approches dans l'histoire de la langue française.

4. Une relecture de l'histoire de la langue française en milieu minoritaire

Depuis les débuts de la Confédération canadienne, de même qu'au cours des années qui ont suivi les migrations canadiennes-françaises vers les états du nord-est des États-Unis, les rapports entre les communautés de langue française de l'Amérique du Nord et le Québec français ont connu des moments forts, des moments d'expectative et de grande solidarité ; puis, avec l'émergence de la «révolution tranquille» du Québec, à partir des années 60, les priorités québécoises se modifiant, et les interlocuteurs privilégiés des francophones hors Québec se déplaçant vers Ottawa, une certaine ambiguïté --pour ne pas dire une pause-- s'est insérée dans les relations intercommunautaires Québec- Francophonie nord-américaine.

4.1 Bilan historique des relations Québec-communautés francophones

Avant que ne soit signé le pacte fédéral de 1867, la population francophone, fortement concentrée au Québec, avait déjà essaimé sur tous les territoires qui devaient éventuellement former le Canada, vers l'ouest. Quant aux provinces Maritimes, elles étaient déjà peuplées par les Acadiens. C'est dire que les communautés francophones, d'un océan à l'autre, avaient des raisons légitimes de se réclamer du titre de «nation fondatrice» ou de «peuple-fondateur» à l'égal de la population d'origine britannique.

Peu de temps après la création des provinces et territoires canadiens, la migration québécoise s'est accélérée vers l'ouest et plusieurs villages francophones se formèrent, surtout autour de paroisses, dans les milieux ruraux des plaines. Toutefois, la présence canadienne française à l'ouest des Grands Lacs est de plus d'un siècle antérieure à la fondation du Canada actuel. La Vérendrye remontait la vallée de la Rivière-Rouge jusqu'aux Dakota actuels et deux de ses fils

³ Le concept de «compétitivité » a été lancé par le Groupe de Lisbonne (1995) qui a longuement analysé la transformation de la concurrence, l'une des forces motrices de l'innovation et de la productivité, en compétitivité comme credo universel.

dirigèrent une expédition qui se rendit au pied des Rocheuses, un peu à l'ouest de la future ville de Calgary, en Alberta, en 1751. Les expéditions de la Compagnie du Nord-Ouest, créée à Montréal en 1784, puis celles de la Compagnie de la Baie-d'Hudson, qui ont précédé le pacte confédéral de près d'un siècle, étaient formées en grande majorité de Canadiens français. Il est dit de ceux-ci qu'ils «étaient les héritiers d'un esprit d'aventure, d'une adresse à fabriquer et manier les canots, et d'une habileté à négocier avec les Indigènes que les facteurs de La Baie ne possédaient pas pour la plupart et ne pouvaient acquérir.»ⁱⁱ Ce sont ces cohortes qui sont à l'origine de la nation Métis et de la fondation de la province du Manitoba dont Louis Riel a été l'un des grands artisans.ⁱⁱⁱ Toutefois, les plus fortes migrations québécoises se firent du côté des états de la Nouvelle-Angleterre pour répondre à la demande de main-d'œuvre des filatures et des chantiers (1870 à 1939).

4.2 Liens historiques

Le Québec a été sensibilisé aux problèmes des minorités canadiennes-françaises dès l'épopée de Louis Riel et des Métis du Manitoba et de la Saskatchewan, vers les 1870. Les lois de 1890, 1896 et 1916, niant à la population francophone du Manitoba ses droits constitutionnels, de même que celles de l'Ontario, vers la même époque, ont placé les Québécois devant une réalité inéluctable: les anglophones du Canada, appuyés par les nouveaux éléments recrutés en Grande-Bretagne et en Europe de l'Est, étaient déterminés à imposer l'unilinguisme anglais d'un océan à l'autre, dès que leur supériorité numérique les en autoriserait.

Devant l'évidence, les mouvements pour la défense des droits du français se multiplièrent aussi bien au Canada qu'aux États-Unis. Des sociétés Saint-Jean-Baptiste se fondèrent à l'extérieur du Québec et des manifestations d'envergure étaient organisées. En 1902, avec la naissance, à Québec, de la Société du parler français au Canada, on commença à coordonner cette solidarité croissante. Ladite société comptait plus d'un millier de membres, en 1912, lorsque fut convoqué le premier Congrès de la langue française. Les congressistes sont venus «de toutes les parties du Canada et des États-Unis ainsi que de la France. Le 29 juin 1912, les congressistes établirent le^{iv} Comité Permanent du Congrès de la langue française au Canada».

La solidarité fut traduite en aide financière, grâce à des campagnes de souscription, dès l'époque du Règlement XVII de l'Ontario, alors que les franco-ontariens fondaient le journal *Le Droit* et l'Association Canadienne-Française d'Éducation de l'Ontario. Au même moment, le secrétariat du Comité Permanent faisait une contribution à l'école Notre-Dame des Victoires de Plattsburg, dans l'État de New York. Puis ce furent les Acadiens qui reçurent l'assistance du secrétariat lorsqu'ils mirent sur pied un comité de rapatriement et de colonisation.

Cette assistance des Québécois aux initiatives des communautés francophones d'Acadie, des provinces situées à l'ouest du Québec comme aux communautés franco-américaines venait surtout de la base, grâce aux campagnes successives de prélèvement de fonds : le «sou de la survivance» et les efforts conjoints des Sociétés Saint-Jean-Baptiste diocésaines du Québec (SSJB) et du Conseil de la vie française en Amérique (CVFA), sous le nom «Fraternité française».

La sollicitation annuelle de la population du Québec à la solidarité envers les communautés francophones vivant à l'extérieur du Québec prit fin au début des années 1960 alors que les transformations sociales et politiques du Québec contribuèrent à transférer à l'État québécois les responsabilités naguère exercées par les communautés locales et régionales. (éducation, services sociaux, etc.)^v

Entre 1963 et la fin de la décennie, le Service du Canada français outre-frontières du Ministère des affaires culturelles du Québec, dirigé par M. Georges-Henri Dagneau, ajouta une contribution gouvernementale à la solidarité francophone nord-américaine. Puis pour la première fois de toute son histoire, vers 1968, le gouvernement du Canada --grâce à la présence de politiciens canadiens-français très influents placés à des hauts postes de responsabilité et suite au travail de la Commission Laurendeau-Dunton (BB)-- décida de se préoccuper des minorités francophones et se donna une politique de soutien aux associations représentatives des divers milieux.

Pour résumer...

Historiquement jusqu'au moment où le gouvernement fédéral, par l'entremise du Secrétariat d'État en 1968, eut adopté une politique de soutien des organismes représentatifs des minorités des langues officielles au Canada, les appuis accordés aux initiatives des minorités francophones du Canada et des États-Unis venaient du Québec, grâce à une complicité tacite entre le Conseil de la vie française en Amérique, les associations patriotiques, la population du Québec elle-même qui contribuait volontairement aux campagnes de financement, et le gouvernement du Québec qui accordait des subventions, d'abord par l'entremise du CVFA, puis directement aux organismes ou aux individus francophones vivant hors du Québec et aux États-Unis.

De cette complicité sont nés des organismes d'envergure nationale, tels *l'Association canadienne d'éducation de langue française (Acelf)*, le *Conseil canadien de la coopération (CCC)*, les *Scouts et les Guides catholiques du Canada*, etc., qui sont toujours actifs.^{vi}

Un hiatus infructueux

Alors que, jusqu'aux débuts des années 1970, le Québec non seulement contribuait mais participait aux rassemblements nationaux des organismes francophones afin de permettre la concertation entre ses représentants, les largesses soudaines du gouvernement fédéral ont rapidement éclipsé l'importance du Québec et de ses organismes non-gouvernementaux (et même gouvernementaux) aux yeux des nouveaux intervenants sur la scène organisationnelle des francophones hors Québec.

Un nouveau dynamisme s'établissait chez les francophones du Canada hors Québec. Grâce à des subventions du Secrétariat d'État réparties selon le nombre de francophones recensés dans chaque province, les associations provinciales recevaient maintenant une assistance statutaire leur permettant de consolider et de multiplier leurs services tout en leur procurant les moyens de se donner des outils de revendication de leurs droits. Pour coordonner et consolider leur rôle, les associations provinciales créèrent la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ),

maintenant appelée *Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada* (FCFAC).

Toutefois, si cette collaboration du gouvernement fédéral a bien servi et sert toujours la cause des communautés francophones vivant hors du Québec, elle a aussi eu pour effet de les isoler de la plus grande masse francophone du Canada, celle du Québec. De plus, et par ricochet, vu que les deux grandes minorités linguistiques (les anglophones au Québec d'une part et les francophones hors Québec d'autre part) puisent leur financement aux mêmes sources (et que l'une justifie l'autre surtout aux yeux du Canada anglais), la minorité anglophone du Québec et les minorités francophones du Canada anglais sont devenues des alliés de fait dans leurs luttes respectives.

Par ailleurs, dès la tenue des États généraux du Canada français en 1966, on a senti que les Québécois optaient décidément pour une forme d'affranchissement politique qui les lançait sur une voie inaccessible pour leurs compatriotes des autres provinces. Conséquemment, lorsque, deux au trois ans plus tard, le Secrétariat d'État lançait son programme de soutien des minorités culturelles, non seulement la réalité de ces dernières prit-elle une nouvelle dimension, mais le Québec, aux yeux d'un grand nombre, montait déjà sur le banc des accusés pour ne pas toujours partager l'orientation pan-canadienne des politiques fédérales.

C'est ainsi que les lois linguistiques du Québec: 22, 101, et plus tard 178, feront du Québec le bouc émissaire commode de l'intolérance canadienne pour les minorités de langue officielle française. Les médias anglophones surtout, encouragés par la presse anglophone du Québec, très militante et portée à dramatiser des situations souvent anodines et certains politiciens opportunistes auront pratiquement réussi à faire passer le Québec pour être la seule province à ostraciser sa minorité, alors qu'en fait c'est la seule dont la minorité possède toutes les institutions nécessaires à son développement. De plus, le gouvernement du Québec a dû porter l'odieux de ne pas appuyer les francophones de l'Alberta dans une cause scolaire qui a été entendue à la Cour suprême du Canada le 14 juin 1990.

L'hiatus historique entre la francophonie québécoise et les communautés francophones et acadienne du Canada dure depuis près d'un quart de siècle. Au cours de cette période, le Québec de même que les autres communautés francophones ont connu des transformations profondes. Le type de solidarité qui a accompagné un siècle d'amitié et d'appuis de la part de la seule majorité francophone en Amérique du Nord envers ses pairs ne peut plus s'appliquer de la même façon. La nature des liens organiques à rétablir est à réinventer puisque non seulement les institutions traditionnelles ont-elles évolué (ce n'est plus au niveau de paroisses francophones que s'exerce le recours aux droits scolaires, ni autour des paroisses et dans les villages ruraux que se déroule la vie de tous les jours) mais les communautés elles-mêmes vivent en milieux urbains et doivent relever des défis sans précédents.

La question fondamentale devient : **Comment nouer de nouveaux liens organiques, libres des aléas des jeux politiques, entre les francophones de toutes les régions de l'Amérique du Nord et le Québec francophone?**

Au Québec, aussi bien que partout ailleurs au Canada et en Amérique du Nord, les solidarités sont à repenser. L'organisation socioculturelle, qui avait ses assises et ses réseaux au niveau de communautés homogènes, a été récupérée par l'État. L'urbanisation accélérée, accompagnée

d'influx migratoires hétérogènes, les ambiguïtés du processus d'intégration, entre autres facteurs d'évolution, forcent les francophones du Canada et des États-Unis à reconstruire des liens à partir de paramètres nouveaux.

Ce qui est évident, c'est que les francophones du Québec, comme de l'Acadie, comme de l'Amérique du Nord en général, ont le goût de transmettre à leur descendance le patrimoine acquis au cours des quatre derniers siècles sur le sol d'Amérique. Il est donc grand temps de déployer de nouveaux efforts pour concrétiser ces aspirations historiques et légitimes.

4.3 Les effets de la solidarité

Au cours de sa longue histoire, le CVFA a été témoin --et à maints égards partie prenante-- de la lutte livrée par les communautés francophones et acadienne pour leur survie culturelle et linguistique, particulièrement au Canada hors Québec. Il serait trop long de rappeler toutes les interventions du CVFA, assisté en cela par le Gouvernement du Québec et par les mouvements patriotiques du Québec regroupés sous la raison sociale : Fraternité française d'Amérique.

Des liens organiques se tissent depuis des décennies avec la Francophonie hors Québec. Entre autres, que dire des trois fédérations de caisses populaires, au Nouveau-Brunswick, en Ontario et au Manitoba qui, respectivement, sont reliées au réseau de télématique Desjardins? Comment évaluer les échanges culturels entre les communautés francophones du Canada aussi bien que des États-Unis? Comment encourager cette foison d'artistes qui proviennent tant de l'Acadie que de l'Ontario et de l'Ouest? Le CVFA, grâce à son prix Champlain de la littérature qu'il accorde chaque année à un auteur de la Francophonie hors Québec, reçoit un bon nombre d'ouvrages en langue française de grande qualité.

«Une solidarité agissante»^{vii}

Au nom d'une «solidarité nouvelle», le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes du Québec annonçait, le 30 mars 1995, une «politique à l'égard des communautés francophones et acadiennes [qui cherchait] à donner l'impulsion nécessaire pour établir un nouveau dialogue, lui-même source d'une solidarité nouvelle entre les francophones de l'Amérique du Nord». Il semble que la mise en œuvre de cette politique ait donné des résultats intéressants jusqu'à maintenant et il est à espérer que cela se continue dans l'avenir.

Il serait souhaitable que le prochain forum (prévu pour 2003) s'arrime à l'effet d'entraînement de ces États généraux sur la langue au Québec, pour engager l'ensemble des instances qui souhaitent le lancement d'une nouvelle vocation au riche héritage francophone en Amérique.

Une nouvelle solidarité doit naître à la dimension des Amériques, car deux héritages linguistiques majeurs sont appelés à s'associer pour assurer leur pérennité propre, en marge des marchés communs qui se forment sur l'ensemble de la planète. Outre l'anglais, l'espagnol et le français sont les grandes forces qui assureront la préservation de la diversité culturelle sur ce continent. Le Québec a tout intérêt à jouer un rôle dans l'initiative d'un tel projet qui, à moyen terme, pourrait être perçu comme un élément important d'harmonisation des richesses spirituelles et culturelles.

4.4 Les effets de la concurrence

Par contre, les luttes sans merci qui se livrent présentement à la grandeur de la planète pour la victoire hégémonique totale de la plus grande puissance au monde risquent de nous mener à la catastrophe. De toute évidence, les joutes concurrentielles --entre puissances militaires d'abord puis entre pouvoirs économiques ensuite-- que le monde subit impuissant depuis la deuxième guerre mondiale sont entrées dans une phase d'escalade à l'échelle planétaire. Cette lutte pour le contrôle absolu des marchés aboutira à des monopoles pour qui la quête de valeurs humaines comporte la contestation. La promotion des droits linguistiques, au Canada et au Québec, s'est butée au même phénomène concurrentiel.

4.5 L'effet concurrentiel sur la francophonie canadienne et le CVFA

Toutefois, imperceptiblement, le Canada anglais a pris conscience de ce qui le distinguait de son puissant voisin du sud. Il a compris, au tournant des années 1960, que son seul atout pour assurer sa propre pérennité était la présence de son partenaire méconnu, le Québec francophone en pleine ébullition. Il a même confié des pouvoirs extraordinaires à des personnages politiques qu'il a récupérés au Québec et qui ont modifié profondément les rapports entre les deux peuples fondateurs. La principale modification aura été l'adoption de la *Loi sur les langues officielles*.

Le "fait français" au Canada hors Québec s'identifiait, avant la période amorcée par la *Loi sur les langues officielles* vers 1970, à des valeurs collectives auxquelles les communautés adhéraient en grand nombre, alors que depuis, ce sont surtout les droits individuels qui sont invoqués pour promouvoir l'usage du français. La plupart des institutions qui au départ avaient pour objet de préserver l'identité de la communauté justifient maintenant leur existence par des services qui s'adressent à tous sans égard à la langue. Exemple : des paroisses, des écoles paroissiales, etc., qui au cours des ans ont passé par le bilinguisme pour abandonner la pratique du recours au français et même à la production de documents bilingues.

Mais l'intérêt qu'a soudainement pris le Gouvernement canadien pour la cause du français dans les provinces autres que le Québec, et pour l'anglais langue minoritaire au Québec, durant le décennie qui a suivi l'arrivée de la cohorte québécoise à Ottawa, a changé la donne en ce qui concerne la visibilité du CVFA auprès des communautés francophones hors Québec.

Et puisque le processus d'anglicisation favorise une mutation vers l'usage exclusif de l'anglais, l'ambon n'est plus le lieu de prédilection pour faire la promotion de la langue et des traditions. La *Loi sur les langues officielles* est peut-être arrivée à temps pour récupérer les acquis de l'esprit communautaire, mais elle l'a remplacé par des politiques de disponibilité de services aux citoyens qui désirent les obtenir en français. Il n'y a là aucune base de motivation pour inciter les francophones à privilégier un quartier ou un village plutôt qu'un autre.

Le Québec a vécu le phénomène de l'éclatement communautaire à la même époque (de 1960 à nos jours). Grâce toutefois à la vigueur de la langue française, la rupture avec les valeurs traditionnelles a été accompagnée par un sentiment de rejet de la domination de la langue anglaise, alors que les francophones, largement majoritaires, détenaient le pouvoir politique. Mais l'éclatement des valeurs traditionnelles n'a pas été moins catastrophique. Trois à quatre décennies

plus tard, les Québécois passent encore d'une refonte à l'autre de leurs institutions de base et sont toujours divisés quant à savoir s'ils veulent ou non être maîtres de leur destinée.

Toutefois, le Québécois francophone est, lui aussi, menacé par le même rouleau compresseur des impératifs mercantiles. Au plan moral et spirituel, il est toujours à la recherche de valeurs fondamentales qui rendront son projet de société suffisamment attrayant pour freiner le choix d'une langue d'usage autre que le français par la majorité des allophones

5. Des conditions pour inscrire le français dans l'avenir

Pour être viable, la francophonie nord-américaine dans son ensemble, tant au Québec qu'au Canada anglais et qu'aux États-Unis, doit donc se demander sur quelles valeurs stables elle devra asseoir son projet d'émancipation. Nous avons illustré l'importance primordiale des valeurs de solidarité.

5.1 La primauté du Québec

De toutes les communautés disséminées de la Louisiane à l'Arctique, le Québec est le seul État dont la langue commune est le français et dont le Gouvernement reflète cette réalité. Il est, pour assumer la défense et la promotion du français en Amérique du Nord, ce qu'est la France sur l'échiquier des nations de la terre, un pivot majeur pour la protection et la promotion de la diversité culturelle, dans un monde où s'éteignent les langues et dialectes à un rythme accéléré. La langue française, en Amérique, pour toutes les communautés qui voudront en perpétuer l'héritage, devient indubitablement une responsabilité dont le Québec doit assumer le principal fardeau.

Le CVFA est donc convaincu, qu'à l'échelle de l'Amérique du Nord, il revient au Québec d'assumer le rôle de figure de proue qui revient à la France sur le plan mondial. Aucune autre instance ne peut exercer cette mission. La preuve en a été faite par le peu de progrès qui a été réalisé au Canada hors Québec malgré la proclamation du bilinguisme officiel il y a déjà plus de 30 ans. Par exemple, il aura fallu porter la question des droits scolaires de la minorité francophone devant les cours provinciales et la plupart ont dû cheminer jusqu'à la Cour Suprême avant que l'inertie de toutes les administrations locales et provinciales soit secouée. Durant ce temps, le processus d'urbanisation décimait les communautés locales qui, pour la plupart, ne se reconstituaient pas dans les villes qui, elles-mêmes, étaient en rapide mutation. Le phénomène de l'étalement urbain n'a pas pris de court que le Québec. Ce qui signifie que l'obtention d'écoles françaises ne correspond pas toujours avec la masse critique de familles francophones pour justifier la construction d'écoles.

5.2 La « re-connaissance » de la situation des communautés francophones nord-américaines

Nous aimerions rappeler à la Commission la présence, hors Québec, de concentrations actives de francophones. Car la solidarité doit commencer par un constat de vie et non une prédiction de mort (assimilation) que l'on entend trop souvent.

Il y a, à l'Est, les Acadiens qui, contre vents et marées, peuvent être fiers de leur fidélité à leurs racines et de leurs réalisations culturelles, éducationnelles et institutionnelles. Leur solidarité avec les aspirations du Québec ne peut être mise en doute. Le CVFA a été témoin des nombreuses contributions québécoises au développement de l'Acadie. Dans toute éventualité il faudra que cette fraternité se maintienne, autant pour le bénéfice du Québec que pour celui de nos voisins des Maritimes.

À l'Ouest, nous pouvons compter sur un demi-million de Franco-Ontariens qui constituent déjà un lien majeur dans les rapports du Québec avec le plus important partenaire commercial du Québec, l'Ontario. Sans vouloir anticiper, il n'y a pas de doute que cette Francophonie aura autant besoin du Québec que le Québec d'elle, et que notre Anglophonie aura besoin des Anglophonies voisines et vice versa, quelle que soit l'éventuelle option politique que le Québec choisira.

Plus à l'ouest et aux États-Unis, le Conseil compte des représentants de communautés toujours attachées à leurs racines françaises. Les Francophones des provinces de l'Ouest ont réussi, parfois grâce à l'assistance du CVFA, à mettre sur pied plusieurs institutions, tant religieuses que scolaires et économiques, sur lesquelles on peut encore compter si des liens organiques sont entretenus ou établis par un Québec en pleine relance.

Du côté de nos voisins du sud, l'importance de l'élément issu des mêmes racines canadiennes-françaises n'est pas négligeable. Citons à titre d'exemple cette récente coupure de presse de l'Associated Press au sujet d'initiatives de cours de français dès la maternelle dans l'État du Maine (le souligné est de nous)

***« Bill proposes teaching French in Maine kindergartens
By Associated Press, 2/23/2001 17:46***

AUGUSTA, Maine (AP) A Lewiston lawmaker is proposing a pilot program that could eventually require Maine public schools to teach French to all students, starting in kindergarten.

Republican Stavros Mendros said he is introducing a bill to create programs in Biddeford, Lewiston-Auburn, Augusta and the St. John Valley. He and other legislators plan a formal announcement Monday in Lewiston.

*Mendros, who is of Greek descent and learned French through a tutor as a child, said **it is important for Mainers to know about their French heritage.***

*According to the 1990 census, an estimated **40 percent of Maine's population is of Franco-American descent. About 10 percent are Francophone, which means French is spoken in the home,** according to Mark LeDuc, acting executive director of the Forum Francophone des Affaires in Lewiston.*

Mendros and other legislators will officially announce the bill's introduction Monday outside Forum Francophone des Affaires.

Mendros proposes having the state pick up the cost of the pilot project.

"I don't expect it to be a big fiscal note," he said. "I can't imagine it would be more than \$100,000 to \$150,000. It's a matter of hiring a few teachers four or five teachers, maybe \$250,000."

Some local educators said the pilot program is a good idea, but they're worried about the costs if it is expanded.

State Department of Education spokesman Yellow Light Breen said the state sets mandates for content areas like English, music, drama and Maine studies, but does not generally become involved in proposing curriculum requirements.

Breen also expressed doubts about the prospects for funding Mendros' bill.

"It's a tight year, fiscally," Breen said. "There won't be the financial resources to launch anything new." »

C'est là une réalité riche de possibilités qu'il ne faudrait surtout pas négliger dans nos perspectives de relation avec le monde extérieur.

5.3 La reconnaissance de la diversité culturelle, même en francophonie

Un nouveau phénomène de résistance à l'homogénéisation humaine commence à prendre forme. D'imminents personnages s'expriment avec force pour cautionner les populations contre les conséquences réductrices des particularités culturelles et des environnements propices à la diversité. L'on sait que la diversification est à la base même des possibilités d'adaptation et d'évolution qui assurent le développement de la connaissance et de l'expérimentation.

6. Recommandations

A la lumière de son expérience de la francophonie auprès de toutes les communautés francophones en Amérique, à titre de seul organisme oeuvrant simultanément partout en Amérique, à savoir au Québec, au Canada et aux Etats-Unis, et jouissant par conséquence d'une expertise unique auprès des communautés francophones d'Amérique, nous présentons ce qui suit :

Attendu

Que le Conseil de la vie française en Amérique (CVFA) est un porte-parole historique de la Francophonie d'Amérique ;

Le Québec au cœur de la francophonie nord-américaine

Que le CVFA a, depuis 1937, soutenu les communautés francophones d'Amérique, particulièrement en ce qui concerne leurs droits fondamentaux au Canada ;

Que les communautés francophones du Canada hors Québec comptent sur la solidarité du Québec dans leurs aspirations, et celles des États-Unis d'Amérique sur son apport moral ;

le CVFA recommande

- 1 Que le gouvernement du Québec ajoute une dimension **continentale** à sa politique sur ses relations avec les communautés francophones hors Québec et qu'un rapport annuel soit publié sur la situation de ces communautés. Qu'à cette fin une direction ou un secrétariat permanent soit mis en place pour intégrer l'ensemble du dossier de la francophonie tant canadienne que nord-américaine.
- 2 Que soient intensifiées les actions afin de rétablir et de maintenir un dialogue fructueux entre les Québécois et la francophonie nord-américaine et que le gouvernement québécois soit invité à appuyer les initiatives que concevra le CVFA.
- 3 Que soient consolidés et intensifiés les liens qui unissent déjà le Québec aux diverses communautés francophones hors Québec, par exemple les nouveaux liens créés lors de la tenue des Forums francophones de concertation en 1997 et en 2000. Que le CVFA soit reconnu à titre d'interlocuteur privilégié en ce qui a trait aux rapports à développer en vue des activités à venir et qu'à cet effet un budget lui soit accordé afin de sensibiliser entre autre les Québécois à la réalité de la francophonie en Amérique.
- 4 Que le Québec fasse mieux connaître au monde extérieur sa générosité envers sa minorité anglophone, qui jouit de toutes les libertés et des institutions nécessaires à son épanouissement.
- 5 Qu'un programme d'échanges soit établi au niveau universitaire, pour assurer un équilibre entre ce qui est disponible pour la minorité anglophone du Québec et ce qui est nécessaire aux francophones hors Québec.
- 6 Que le gouvernement cherche activement les alliances aptes à préserver la diversité culturelle et linguistique face au monopole qu'est en frais d'engendrer la course à la concentration des pouvoirs économiques et culturels dans le monde. À ce chapitre, l'Amérique latine et les pays francophones et hispanophones de la Caraïbe forment un bassin d'une richesse inestimable qui ne demande qu'à s'exprimer. Nos propres communautés d'origines latino américaines et haïtiennes sont des alliées naturelles précieuses.
- 7 Que le gouvernement du Québec dénonce le laxisme du gouvernement fédéral en ce qui concerne la protection des droits linguistiques des francophones des provinces de common law dans les dossiers de juridiction fédérale comme le divorce, la faillite, les contraventions et les causes criminelles.

- 8 Que le gouvernement du Québec ajoute aux mandats de ses bureaux du Québec aux États-Unis, l'établissement d'un rapport avec les organismes franco-américains sur place et l'offre de collaboration si tel est leur désir.

6.1 Conclusion

Le CVFA demeure convaincu qu'un projet élaboré par la société québécoise, en partenariat avec les communautés francophones et acadienne et celles des États-Unis avec lesquelles nous sommes en contact, favorisera l'impulsion nécessaire à la création d'une "solidarité agissante" entre les communautés francophones de l'Amérique du Nord. Cette nouvelle solidarité s'exprimera par un projet sociétal axé sur la vitalité linguistique et culturelle des communautés ainsi réseautées et se traduira par un nouveau paradigme à l'intérieur duquel les francophones redécouvriront un sentiment d'appartenance qui suscitera une participation élargie tout en fortifiant la vitalité de l'ensemble de leur capital socioculturel.

ⁱ La Maison de la francophonie s'est d'abord installée au 150, boul. René-Lévesque Est, Rez-de-chaussée, puis est déménagée au 39, rue Dalhousie, Québec (Québec), G1K 8R8 au printemps de l'an 2000.

ⁱⁱ Traduction d'une description des Canadiens français, aussi appelés «Voyageurs», qui sillonnèrent les territoires de l'Ouest canadien actuel jusqu'à l'océan Pacifique, entre 1784 et 1821, alors que la Compagnie du Nord-Ouest était absorbée par la Compagnie de la Baie d'Hudson.

ⁱⁱⁱ L'information historique a été glanée dans un manuel d'histoire pour les écoles secondaires de la Colombie-Britannique, intitulé THE ROMANCE OF CANADA, de A. L. Burt, M.A. (Oxon), publié à Toronto par la W.J. Gage & Company., Limited, 1947.

^{iv} Le Comité Permanent reçut des adhésions prestigieuses au Canada et aux États-Unis. De nombreux comités locaux furent créés mais manquèrent de dynamisme. Il fut dissout en 1922 et ses biens sont cédés à la Société du parler français au Canada

^v Source : Le Conseil de la vie française en Amérique, 1937 – 1967, Paul-É. Gosselin, Éditions Ferland, Québec 1967.

^{vi} Idem

^{vii} Le Gouvernement du Québec publiait en 1995 un document intitulé, *POLITIQUE DU QUÉBEC à l'égard des communautés francophones et acadienne du Canada*. La thématique en était UN DIALOGUE – UNE SOLIDARITÉ AGISSANTE.